



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

« Notre objectif est de participer à la constitution du vivier de soignants pour créer notre CHU de Guyane »



Tadéa Stephenson

L'Institut de formation en santé (IFS) de Guyane organise une matinée portes ouvertes, de 9 heures à 13 heures, sur le campus de Troubiran, à Cayenne. Les visiteurs pourront rencontrer l'équipe pédagogique et les étudiants, participer à des ateliers de découverte des métiers et visiter les stands d'information. Tadéa Stephenson, directrice des instituts et écoles de formation en soins, fait le point.

Quel public souhaitez-vous attirer lors de cette matinée portes ouvertes ?

Ces portes ouvertes s'adressent à plusieurs publics. Aux jeunes puisque nous ciblons les lycéens, futurs bacheliers qui pourront rejoindre l'institut de formation aux soins infirmiers. Elles s'adressent également aux professionnels de santé, aides-soignants ou autres, qui souhaitent accéder au métier d'infirmier. S'agissant des métiers d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, il n'y a pas d'exigence de baccalauréat. Nous pouvons dès lors toucher des personnes un peu plus âgées, intéressées par les professions soignantes. Elles pourront découvrir ces métiers.

Le public pour ces deux métiers est plus âgé...

Oui. Sur ces filières, ce sont des personnes souvent de 30 à 35 ans. Nous aimerions toucher également des personnes plus jeunes. Quand on n'est pas bachelier mais que l'on a cette appétence pour le soin, il y a cette filière d'aide-soignant. Après quelques années, elle permet de rentrer à l'école d'infirmier.

Est-ce un parcours classique ?

Nous avons souvent des jeunes qui n'ont pas le niveau pour l'école d'infirmier. Nous les réorientons vers les formations d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture. Après quelques années dans le métier, ils auront comblé leurs lacunes et nous pourrons leur proposer l'école d'infirmier.

Le Chog a initié, avec le centre de formation PP+, le Parcours spécifique pour aide-soignant expérimenté, pour qu'ils rejoignent l'école d'infirmier. Vous inscrivez-vous dans cette démarche ?

Oui. L'établissement sélectionne des aides-soignants intéressés par ce parcours. Ils passent le concours dans le cadre de la formation professionnelle continue. Ceux qui sont retenus entrent en formation d'avril à juillet puis directement en deuxième année au mois de septembre. Ils auront donc gagné une année. Nous avons des aides-soignants excellents qui ne souhaitent pas redémarrer en première année pour devenir infirmier et qui ont simplement besoin d'une remise à niveau. Les trois hôpitaux et les établissements de santé privés sont susceptibles de proposer des aides-soignants.

Le Régiment du service militaire adapté sera également présent...

Oui car le RSMA prépare aux titres d'assistant de vie aux familles et d'agent de service médico-social, ainsi qu'au certificat d'aptitude professionnelle d'accompagnant éducatif petite enfance. Nous souhaitons les faire connaître car ces titres permettent d'accéder aux formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture. C'est une voie plus longue mais qui permet à ceux qui n'avaient pas le niveau requis d'entrer dans un parcours de formation. Ils seront toujours soumis à la sélection pour rejoindre ces formations mais s'ils sont admis, ils seront dispensés de certains modules parce qu'ils les auront déjà suivis. Ceux qui suivent ces formations sont des jeunes de moins de 25 ans qui, par la voie militaire, auront déjà développé un rapport au travail.

Lors de la remise des diplômes en juillet, vous avez souligné la nécessité d'améliorer le niveau d'entrée des étudiants...

Oui, c'est une nécessité. Le niveau n'est pas celui qui est attendu. Je me projette sur la création d'une prépa de quelques mois. Si nous voulons un meilleur taux de réussite et un niveau de formation correcte, il faut fournir un gros travail sur les notions de base. Si en sortant du secondaire, ce n'est pas acquis, il faut que ça le soit à l'entrée dans le supérieur. La plupart des échecs que nous enregistrons en première année sont dus aux savoirs de base. C'est dommage parce que, parmi ces étudiants, certains ont un profil de soignant. Mais ils se retrouvent en difficulté du fait de ces lacunes. Ma politique est que si ces lacunes persistent en deuxième année, on oriente ces étudiants vers la formation d'aide-soignant. A charge pour eux de revenir à la formation infirmière ensuite.

Vous proposez également la formation de préparateur en pharmacie hospitalière (PPH) à des professionnels déjà en poste. Une nouvelle promotion démarrera-t-elle à la rentrée ?

Non, pas à cette rentrée. La demande était insuffisante. Nous avons diplômé une trentaine personnes ces deux dernières années. Nous avons comblé les besoins. Nous redémarrerons en 2026 avec une filière universitarisée. C'est-à-dire que les diplômés auront un niveau licence. Nous sommes le seul centre formation dans les DOM. Tous les ans, nous avons des jeunes des Antilles.

Quels sont vos projets dans l'Ouest ?

Nous allons ouvrir un institut de formation aux soins infirmiers (Ifsi). Il comptera vingt places car il y a déjà la formation proposée par PP+. L'Ifsi sera rattaché au Chog.

Où en est le projet d'école d'infirmier d'anesthésie (lade) ?

Elle est toujours en projet. Nous peinons à recruter des cadres formateurs lade. En revanche, nous avons l'équipe médicale.

Quels sont vos autres projets ?

Nous nous sommes positionnés sur des filières de formation de masseur-kinésithérapeute et de manipulateur radio. Le besoin avait été exprimé lors du séminaire formation de février 2024 ([Lire la Lettre pro du 1er mars 2024](#)). Nous nous donnons un an et demi pour avoir une idée précise des besoins et créer la filière.

Vos locaux limitent la taille des promotions. Quelles sont les perspectives ?

Nous ne pouvons pas développer la formation par manque de place. Nous sommes toujours sur le projet de pôle de formation universitaire en santé. Les discussions ont repris entre l'Université de Guyane et la CTG mais nous n'avons pas d'échéance. L'ARS a décidé de participer à hauteur de 2 millions d'euros ([lire la Lettre pro du 5 juillet](#)). Nous rencontrons également un problème de places de stage. En revanche, nous avons désormais notre charte Erasmus. Nous sommes en train d'organiser l'envoi de nos premiers étudiants en stage en Europe. Ce sera pour ceux qui entrent en troisième année en septembre. Pour nous, c'est une étape qui n'est pas négligeable.

Que change pour vous le CHU ?

Le CHU va changer la donne car nous aurons une vision territoriale. Nous piloterons l'institut avec une vision territoriale des besoins. Nous devons aussi nous faire connaître dans les communes de l'intérieur car les hôpitaux de proximité sont consommateurs de soignants. Nous souhaitons également réduire le turn over des soignants. La solution, c'est de former localement. Il faut que les jeunes sachent que ces filières existent. D'ici à la fin de l'année, nous aurons notre site internet. Cela nous donnera encore plus de visibilité. L'IFS se porte bien. Nous avons engagé une bonne relation avec la CTG (Collectivité territoriale) qui est notre principal financeur. Je suis très positive. Le CHU ne se fera pas sans la formation. Toutefois, il nous faut des cadres formateurs et des infirmiers intéressés par la formation. Notre objectif est de participer à la constitution du vivier pour créer notre CHU de Guyane. Avec 50 % de la population âgée de moins de 25 ans, c'est localement que nous trouverons le vivier. Nous devons communiquer et être attractif.



Infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture : comment candidater ?

► Infirmier :

- En formation initiale, l'inscription se fait sur Parcoursup.
- Formation professionnelle continue : dossier à récupérer sur le [site internet du CHC](#) avant le 31 janvier.
- Parcours spécifique aide-soignant : dossier à récupérer sur le [site internet du CHC](#).

► **Aide-soignant et auxiliaire de puériculture** : les dossiers sont à retirer sur le [site internet du Centre Hospitalier de Cayenne](#) jusqu'au 31 janvier.

EN BREF

◆ La Guyane en épidémie de grippe

Dans un bulletin à paraître aujourd'hui, Santé publique France annonce que « la Guyane est en épidémie de grippe ». Au cours des deux premières semaines de l'année, 75 passages aux urgences pour syndrome grippal ont été enregistrés à Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni, contre 31 au cours des deux dernières semaines de l'année. « Les deux premiers cas graves de grippe ont été signalés par les services de réanimation adultes et néonatale des centres hospitaliers (CH) de l'Ouest guyanais et de Cayenne », précise SpF. Les consultations ont également plus que doublé dans les hôpitaux de proximité et CDPS. Les prélèvements réalisés en ville montrent une circulation concomitante des virus A et B. « Le virus A/H1N1pdm09 est majoritaire », indique SpF.

◆ Coqueluche : une campagne de rattrapage vaccinal début février à Saint-Laurent



Comme nous vous le signalions, le Chog a notifié 18 cas de coqueluche chez des enfants à l'ARS, depuis le mois de septembre ([lire la Lettre pro de mardi](#)). Parmi eux, deux nourrissons sont décédés. Une campagne de rattrapage vaccinal, organisée et financée par l'ARS, débutera le 4 février, à Saint-Laurent-du-Maroni. Quatorze volontaires

de la Réserve sanitaire – dont cinq binômes prescripteur – effecteur – viendront en Guyane pendant trois semaines. Une seconde rotation sera organisée deux mois plus tard. Ces volontaires s'installeront dans les centres de la protection maternelle et infantile (PMI). Le rattrapage sera également possible au centre de santé du Chog, tandis que la Croix-Rouge française le proposera dans les quartiers informels de la ville.

L'ARS rappelle que pour faire face à cette épidémie, la stratégie la plus efficace reste la vaccination. Elle invite aussi tous les professionnels de santé à déclarer les cas de coqueluche qu'ils identifient.

Pour rappel, la politique vaccinale contre la coqueluche repose sur 3 stratégies complémentaires :

- La primovaccination précoce et obligatoire des nourrissons à partir de l'âge de 2 mois et l'administration de rappels recommandés jusqu'à l'âge adulte ;
- La vaccination des femmes enceintes dès le second trimestre de grossesse, en privilégiant la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée ;
- La vaccination des personnes susceptibles d'être en contact étroit avec le nourrisson durant ses 6 premiers mois de vie (stratégie dite du cocooning).

Par ailleurs, la vaccination est également recommandée pour les publics suivants :

- Les personnes immunodéprimées ou les personnes souffrant d'une maladie respiratoire chronique ;
- Les professionnels soignants et étudiants des filières médicales et paramédicales ;
- Les personnes travaillant en contact étroit et répété avec les nourrissons âgés de moins de 6 mois et plus généralement les professionnels de la petite enfance.

♦ La campagne de rattrapage polio reportée à la mi-mars

Après la découverte du poliovirus dérivé de souche vaccinale les eaux usées à Cayenne, Rémire-Montjoly et Saint-Georges, une campagne de rattrapage vaccinal sera organisée dans ces trois communes ainsi qu'à Matoury (lire la Lettre pro du 4 octobre). Le rattrapage est proposé aux élèves de maternelle, de CP et de cinquième, sur autorisation parentale. Prévues en ce début d'année, la campagne a été reportée, en raison de l'indisponibilité des volontaires de la Réserve sanitaire, mobilisés à Mayotte après le passage de l'ouragan Chido. La campagne est désormais programmée de la mi-mars à la mi-avril, après les vacances de carnaval.

♦ Eurofins déménagement à Family Plaza



Le groupe Eurofins fait savoir que son laboratoire actuellement situé au Larivot, à Matoury, va déménager à Family Plaza (au 1505, rue Bernard-Inglis) à compter du mardi 28 janvier.

Les horaires seront les suivants :

- Du lundi au vendredi de 6 heures à 18 heures ;
- Le samedi de 7 heures à 12 heures.

♦ La clinique La Canopée effectue une demande de chômage partiel



La direction de la clinique La Canopée a annoncé hier après-midi avoir fait une demande de chômage partiel pour plusieurs salariés. Après les retards de chantier, elle attend que la commission de sécurité soit appelée. Sur 195 salariés, une dizaine de salariés seraient concernés par la mesure de chômage partiel. D'autres professionnels sont orientés vers les activités d'hospitalisation à domicile. « La clinique n'est pas ouverte. Il n'y a pas d'équilibre financier », a déploré Claudia Behary-Laul-Sirder, directrice générale du groupe Rainbow Santé, hier sur [Guyane la 1ère](#).

♦ Des médicaments pour la pharmacie de Maripasoula



La pharmacie de Maripasoula connaît des difficultés d'approvisionnements en médicaments, ces dernières semaines. Christophe Martinez, son propriétaire, a indiqué à Guyane la 1ère ne pas avoir été approvisionné depuis dix jours. Selon le pharmacien, le problème est lié à des difficultés entre les différents intervenants pour l'acheminement via la compagnie aérienne Guyane Fly.

Mercredi soir, l'ARS a sollicité l'hôpital de Cayenne pour connaître ses vecteurs à destination de Maripasoula. Un hélicoptère part aujourd'hui. L'Agence a sollicité le grossiste-répartiteur SPG pour qu'il puisse livrer les médicaments les plus urgents via cet hélicoptère.

♦ Formation avec le centre de ressources autisme

Le centre de ressources autisme (CRA) propose une formation « Autisme au sein des TND » à destination des professionnels accompagnant des personnes avec troubles du spectre de l'autisme. D'une durée de sept heures, elle se déroulera le 20 février. Elle sera assurée par le Dr Boubacar Diop, pédopsychiatre et médecin coordinateur du CRA.

Inscriptions avant le 10 février à cr.autisme@ch-cayenne.fr.

♦ Webinaire sur l'endométriose et le travail



L'endométriose touche une femme sur dix, impactant leur santé, leur quotidien et bien souvent leur parcours professionnel. Douleurs chroniques, fatigue invalidante, absences répétées : cette maladie invisible peut fragiliser les salariées, mais aussi l'équilibre des équipes. En tant qu'employeurs, responsables RH ou collègues, il est possible d'agir pour :

- Favoriser la reconnaissance de cette maladie dans le milieu professionnel,
- Mettre en place des aménagements adaptés,
- Créer un environnement inclusif et bienveillant pour toutes.

Pour mieux comprendre cette problématique et découvrir des solutions concrètes, la Quinzaine obstétricale organise une conférence « Endométriose et travail : comment les employeurs

peuvent améliorer la santé et le bien-être de leurs salariées. » Elle sera animée par le Pr Louis Marcellin, chirurgien gynécologue à l'hôpital Cochin, à Paris. Elle se déroulera le 31 janvier de 16h30 à 18 heures au CMCAS, à Cayenne. Un lien de visioconférence sera transmis après l'inscription aux personnes qui le souhaitent. Cette conférence s'adresse aux patientes, proches, employeurs, collègues et professionnels.

[S'inscrire.](#)

◆ Rencontre du comité éthique de Rainbow Santé



Le comité éthique du groupe Rainbow Santé organise une rencontre sur le thème « Interculturalité et soins en Guyane française : regards croisés », aujourd'hui à Cayenne. Elle se déroule à 17h30 en salle de réunion de l'HAD Rainbow, route de Baduel. La rencontre peut également être suivie à distance.

Programme

- Guillaume Odonne, ethnobotaniste au CNRS : Les différents systèmes de santé guyanais : hybrides et difficultés interrelationnelles ;
- Marc-Alexandre Tareau, ethnobotaniste, Clarisse Tareau, médiatrice : Ethnomédecines afro-guyanaises, représentations du corps et de la maladie au sein des populations bushinenge et créoles de Guyane ;
- HAD Rainbow Santé : Présentation d'un cas clinique, interculturalité et soins en HAD, quelle posture éthique adopter pour accompagner un patient d'une autre culture ? Entre biomédecine et ethnomédecine, accompagnement et limites.

Inscription : comite.ethique.guyane@rainbow-sante.com.

◆ Encore deux semaines pour répondre à l'appel à projets Prévention et promotion de la santé 2025



L'Agence régionale de santé de Guyane a lancé son appel à projets « Prévention et promotion de la santé » pour l'année 2025. Il sera clôturé le 31 janvier. L'appel à projets Prévention et promotion de la santé 2025 vise à conforter des actions opportunes en cours, mais aussi, et surtout, à susciter des actions nouvelles voire innovantes.

Il s'adresse à tous les promoteurs d'actions de prévention, d'éducation ou de promotion de la santé susceptibles de pouvoir bénéficier d'un financement de l'Agence régionale de santé de Guyane, à savoir, toute personne morale :

- De droit privé à but non lucratif (association, mutuelle, etc.), à but lucratif ayant une mission de service public (clinique, maison de santé, centre de santé, etc.) ;
- De droit public (établissement public de santé, établissement scolaire sous contrat avec l'éducation nationale, établissement public local d'enseignement, collectivités locales et leurs établissements publics).

Les actions doivent :

- Concourir à l'amélioration de la santé des populations en ciblant les priorités exposées dans le présent cahier des charges ;
- Viser des modifications de comportements en prévenant ou en incitant à l'adoption d'attitudes favorables à la santé, et/ou en agissant pour créer un environnement favorable à la santé ;
- Contribuer à améliorer les indicateurs de santé ;
- S'inscrire dans une démarche de promotion de la santé telle que définie dans la Charte d'Ottawa.

Le cahier des charges, le guide du promoteur et les documents à transmettre à l'ARS sont disponibles sur son [site internet](#).

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ François Bayrou annonce une hausse de l'Ondam de 3,3 %

Le Premier ministre, François Bayrou, a annoncé une hausse de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) de 3,3% en 2025, à l'occasion d'une déclaration de politique générale, mardi à l'Assemblée nationale. L'objectif est de soutenir l'hôpital et améliorer les conditions de travail. Il a assuré de l'abandon de la mesure de déremboursement de certains médicaments et des consultations.

Le Premier ministre veut adopter une vision pluriannuelle du financement du système de santé et travailler sur l'enjeu clé de la démographie médicale, en impliquant notamment les élus territoriaux, et en menant de front la question de la formation.

François Bayrou a confirmé que la santé mentale sera la grande cause nationale en 2025.

Les autres annonces :

- Handicap : organisation rapide d'un comité interministériel du handicap et remboursement intégral des fauteuils roulants ;
- Grand âge : ouverture d'un dialogue avec le Parlement et les départements sur le bien-vieillir et le maintien à domicile ;
- Enfance : création d'un Haut-commissariat à l'enfance.

Offres d'emploi



■ Le Centre Hospitalier de Cayenne recrute

- Un **infirmier** d'éducation thérapeutique pour son HDJ SMR (temps plein).
[Consulter l'offre et candidater.](#)
- Un **gestionnaire de commande** (CDD du 3 février au 31 mai, temps plein).
[Consulter l'offre et candidater.](#)

■ La clinique Canopée recrute un **vigile Ssiap 2** (CDI, temps plein).

[Consulter l'offre et candidater.](#)

Agenda

Aujourd'hui

► **Commémoration des 50 ans de la loi Veil**, de 8 heures à 17 heures à l'Encre, à Cayenne. Colloque grand public et professionnel ouvert à tous. [S'inscrire.](#)

► **Rencontre** sur le thème « Interculturalité et soins en Guyane française : regards croisés », organisé par le comité éthique de Rainbow Santé, à 17h30 en salle de réunion de l'HAD Rainbow, route de Baduel à Cayenne. Accessible également à distance. Inscription : comite.ethique.guyane@rainbow-sante.com.

Samedi 18 janvier

► **Portes ouvertes** à l'Institut de formation en santé de Guyane, de 9 heures à 13 heures, sur le campus de Troubiran, à Cayenne.

► **Fo zot savé**, Marianne Belange, de l'association Alive, répondra aux questions de Fabien Sublet sur les soins palliatifs, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Jeudi 23 janvier

Webinaire de présentation de Nightline, <https://www.nightline.fr/> organisé par l'ARS, [sur Teams](#) à 11 heures.

Vendredi 24 janvier

► **Formation** Trod cystite à destination des pharmaciens adhérents de la CPTS, de 9 heures à 13 heures. [S'inscrire.](#)

► **Ophtabus**, de 8 heures à 15h30 à l'école Rosa-Park de Saint-Jean-du-Maroni, à Saint-Laurent-du-Maroni.

Vendredi 31 janvier

► **Conférence** « Endométriose et travail : comment les employeurs peuvent améliorer la santé et le bien-être de leurs salariées », organisée par la Quinzaine obstétricale et animée par le Pr Louis Marcellin, chirurgien gynécologue à l'hôpital Cochin, de 16h30 à 18 heures au CMCAS, à Cayenne. Lien de visioconférence transmis après l'inscription. [S'inscrire.](#)

Mardi 4 février

► **Webinaire** « Cancer et nutrition », reporté

Jeudi 13 février

► **Soirée d'information** sur les acteurs du champ de la précarité, organisée par l'ARS et la CPTS, à la Domus Medica, à Cayenne.

Du 11 au 14 mars

► **Journées** guyanaises de dermatologie infectieuse et tropicale, à l'Institut santé des populations en Amazonie (Ispa), au CHC. Inscriptions : yanaderm@outlook.fr.

Vendredi 14 mars

► **Présentation** d'outils techniques d'intervention sur la santé mentale, organisée par Guyane promotion santé (GPS), à Saint-Laurent-du-Maroni. [S'inscrire.](#)

Vendredi 21 mars

► **Séminaire** de Guyane promotion santé, à l'amphithéâtre A du campus de Troubiran, à Cayenne. [S'inscrire.](#)

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



50
ANS DE LA LOI
AUTORISANT
L'IVG

Loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse.

[Consultez tous les numéros de La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Laurent BIEN

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)